

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 26/03/2025

SEANCE DU 2 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 avril 2025 à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Florian PARENT, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Céline FAGET.

Absents :

Marie MAURY donne procuration à Dominique ARNE
Laurent HAEST donne procuration à Pierre SEUBE
Régis CINQ-FRAIS donne procuration à Francis ARTIGUE
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

La séance est ouverte à 19h00

1. Caminarros - convention d'autorisation d'aménagement, d'entretien et de passage avec la communauté de communes

Monsieur le Maire indique que le chantier a commencé.

Il indique qu'il est nécessaire de passer une convention avec la communauté des communes des coteaux du Val d'Arros pour aménager, équiper et entretenir un sentier leur appartenant en vue de son ouverture au public pour lequel un droit de passage est accordé. Il demande l'autorisation de signer cette convention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Eclairage public en période estivale

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022-71 du 3 octobre 2022 concernant l'extinction de l'éclairage public entre 23h et minuit.

Il propose au conseil municipal de modifier cette plage horaire durant la période estivale en interrompant l'éclairage à partir de minuit entre le 1er mai et le 30 septembre. Toutefois, il restera possible de maintenir l'éclairage pour des manifestations ponctuelles, il indique que pour faciliter les manipulations, 7 armoires, situées sur les axes principaux, vont être équipées de clés extérieures.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il rappelle également que des points lumineux considérés comme inutiles sont éteints depuis plus d'un an et qu'ils seront prochainement démontés.

3. Réaménagement du marché

Monsieur le Maire propose de réaménager le placement des forains lors du marché hebdomadaire sur les 2 côtés de la place, afin notamment de laisser le stationnement sur l'ensemble du pourtour.

M. BRU, en charge du marché, va se rapprocher des forains pour tester cette nouvelle disposition mais il rappelle cependant que le stationnement sur le côté nord reste possible à partir de 9h suivant l'affluence des exposants.

4. Plan de circulation

Monsieur le Maire rappelle l'étude du plan de circulation et de stationnement au sein de la commune. Il présente les différents scénarios et propositions faites par le bureau d'études d'Iris Conseil suite aux diagnostics qu'ils ont mené sur plusieurs mois :

- solutions associées au stationnement :

- proposition d'une zone bleue ainsi que des arrêts minutes sur la place d'Astarac.

M.SETAU propose une zone bleue durant 15 jours sur la partie nord de la place et les 15 jours suivant sur la partie sud.

- matérialisation des places de stationnement dans les rues de la bastide par des peintures au sol.

- valorisation le parking du collège pour que les habitants et visiteurs puissent s'y garer entre les périodes d'entrée et de sortie scolaire par l'installation de panneaux de signalisation.

-les solutions de circulation :

- création d'une zone 30 sur une partie du centre de la commune avec en cœur de bastide la mise en place d'une zone de rencontre.

-5 plans de circulation pour la bastide Cependant, pour le n°5

Après débat, le conseil retient :

- la mise en place d'arrêts minutes avec 3 places de chaque côté de la place d'Astarac et pour une durée de 30 minutes.
- marquage des places dans les rues du centre-ville
- mise en place des zones 30 et de rencontre
- les plans n°1 et n°5 avec rue Pedouen Debat en double sens sur la partie nord. Il ne faut pas que la rue soit entièrement en sens unique comme le propose Iris Conseil

5. Les dimanches de l'Astarac

Monsieur le Maire rappelle que, compte tenu de l'ouverture des commerces le dimanche matin, il avait été proposé d'organiser des animations musicales de 10h à 12h, sous la halle, tous les 1ers dimanches du mois entre début avril et fin septembre, afin de dynamiser le centre bourg.

Une présence des élus est nécessaire afin d'accueillir les groupes, il propose d'établir un planning :

- 06/04 : Dominique BARIS et Roger SETAU
- 04/05 : Nicolas DATAS TAPIE
- 01/06 : Patrick BRU
- 06/07 : Francis ARTIGUE
- 02/08 : pas de concert en raison de la fête
- 06/09 : à définir

6. Maison Cazaux : demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaménagement de l'ancien Hôtel Cazaux. Ce projet nécessite des études préliminaires qui ont pour objet de proposer une solution d'ensemble traduisant les éléments majeurs du programme. L'objectif est d'obtenir au travers de plans, le

potentiel projet de restaurant en rez-de-chaussée et de logements seniors ou appartements sur les étages supérieurs. Cette étude est évaluée à 7 990 € HT.

Monsieur le Maire propose de demander 2 subventions :

- dans le cadre de l'accompagnement des études stratégiques, pré-opérationnelles thématiques, de faisabilité, d'expertise économiques conduites par les communes de la Région Occitanie pour un montant de 3 196 €
- auprès de l'EPF pour le même montant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique également que le projet de résidence autonomie, porté par la 3CVA, sur le terrain en face du garage Renault, avance. Il serait construit une résidence pour seniors sur la 1^{ère} partie du terrain et des pavillons OPH sur la seconde.

7. Avenant MOE pour la rénovation de la gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2023-068 validant le choix du maître d'œuvre pour la rénovation énergétique de la gendarmerie de Tournay pour un montant de travaux estimé initialement à 281 900 €.

Il informe le conseil municipal qu'après ouverture des plis, le marché de travaux (tranche 1 et 2) est passé à 381 380,29 € HT.

Les honoraires de la maîtrise d'œuvre correspondant à un pourcentage de 8,5% de l'enveloppe prévisionnelle, le contrat de maîtrise d'œuvre passe donc, de 26 201,50 € HT à 34 657,32 € HT.

Monsieur le maire propose de fixer le nouveau montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre à 34 657,32 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Création d'une régie d'avances

Monsieur le Maire propose de reporter ce point au prochain conseil municipal.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Programme d'actions ONF 2025

Monsieur le Maire donne lecture des travaux proposés par l'Office National des Forêts pour l'année 2025. Il propose de donner suite aux travaux sylvicoles des parcelles 7.u et 24.b pour un montant estimé à 20 510.03 € HT. Il indique que ces travaux seraient subventionnés à hauteur de 9000 € environ.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Approbation du compte de gestion 2024

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du budget communal du trésorier pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Vote du compte administratif 2024

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne la présidence à Mme Monique CHAUSSERIE pour la présentation du compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur le Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, et après avoir constaté la concordance avec le compte de gestion,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sans que monsieur le Maire ne prenne part au vote, approuve le compte administratif avec les résultats suivants :

libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
réalisations de l'exercice	1 478 016,51	1 750 522,92	1 453 687,39	1 313 321,54	2 931 703,90	3 063 844,46
résultat de l'exercice		272 506,41	- 140 365,85			132 140,56
résultats reportés		338 947,43	- 8 829,14			330 118,29
résultats de clôture		611 453,84	- 149 194,99			462 258,85
Restes à réaliser 2023			181 988	218 341	181 988	218 341
résultats de clôture cumulés		611 453,84	- 112 842,24			498 611,60

12. Affectation du résultat 2024

Monsieur le Maire, au vu des résultats de l'exercice, propose les affectations suivantes :

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser	112 842.24 €
Supplément disponible	498 611.60 €
b) Affectation libre en réserve d'investissement	0.00 €
Supplément disponible	498 611.60 €
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	498 611.60 €

Inscriptions au budget 2025

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	0.00 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses	149 194.99 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes	112 842.24 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes	498 611.60 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en invest. dépenses	181 988.25 €
Restes à réaliser à inscrire en inves. recettes	218 341.00 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Approbation du compte de gestion assainissement 2024

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du budget assainissement du trésorier pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. Vote du compte administratif assainissement 2024

Monsieur le Maire donne la présidence à Mme Monique CHAUSSERIE pour la présentation du compte administratif du budget assainissement 2024, dressé par Monsieur le Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, et après avoir constaté la concordance avec le compte de gestion,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sans que monsieur le Maire ne prenne part au vote, approuve le compte administratif avec les résultats suivants :

libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
réalisations de l'exercice	58 188,76	60 995,16	42 047,00	221 747,50	100 235,76	282 742,66
résultat de l'exercice		2 806,40		179 700,50		182 506,90
résultats reportés		154 257,46	52 211,59			102 045,87
résultats de clôture		157 063,86		127 488,91		284 552,77
résultats de clôture cumulés		157 063,86		127 488,91		284 552,77

15. Affectation du résultat assainissement 2024

Monsieur le Maire, au vu des résultats de l'exercice, propose les affectations suivantes :

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser	0 €
Supplément disponible	157 063.86 €
b) Affectation libre en réserve d'investissement	0.00 €
Supplément disponible	157 063.86 €
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	157 063.86 €

Inscriptions au budget assainissement 2025	
Total à inscrire au compte 001 en recettes :	127 488.91 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses	0 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes	0 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes	157 063.86 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses	0 €
Restes à réaliser à inscrire en invest. dépenses	0 €
Restes à réaliser à inscrire en inves. recettes	0 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique qu'il est souhaitable de déplacer le défibrillateur de la salle polyvalent à l'extérieur afin de faciliter son usage au besoin.

La séance est levée à 22h45

La secrétaire de séance,

Dominique ARNE

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE